

1. PRIE instamment les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies de faire face à leurs obligations et d'apporter l'aide nécessaire pour que l'Organisation puisse remplir son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales :

2. CHARGE le Secrétaire Général administratif de transmettre des exemplaires de la présente résolution à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au Secrétariat de ladite Organisation.

AHG/Res.18 (I)

LE GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE EN EXIL DE  
L'ANGOLA ET LE MOUVEMENT POPULAIRE DE LIBERATION DE L'ANGOLA  
(I.P.L.A.)

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U., pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné avec une profonde inquiétude les divergences de vues qui opposent le Gouvernement révolutionnaire en exil de l'Angola et le mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA),

Convaincue qu'un front unifié de tous les éléments nationalistes donnerait plus d'efficacité à la lutte du peuple angolais pour l'indépendance,

Notant que certains Etats membres n'ont pas reconnu le Gouvernement révolutionnaire en exil de l'Angola,

1. DEMANDE à ceux des Etats membres qui n'ont pas reconnu le Gouvernement révolutionnaire en exil de l'Angola de le faire pleinement et entièrement ;

2. DEMANDE en outre à tous les Etats membres d'aider et d'appuyer le Gouvernement révolutionnaire en exil de l'Angola ;

3. PRIE le Comité de Libération, avec l'aide des représentants du Congo (Brazzaville), du Ghana, et de la R.A.U., d'user de ses bons offices pour réconcilier; par tous les moyens de persuasion, le Gouvernement révolutionnaire en exil de l'Angola et le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA) pour assurer la constitution d'un front unifié de tous les éléments nationalistes dans la lutte pour l'indépendance.

4. PRIE en outre le Comité de Libération, avec l'aide des représentants des Etats membres indiqués au paragraphe précédent, de présenter un rapport sur les résultats de ses efforts à la quatrième session ordinaire du Conseil des Ministres.

1964

# The Revolutionary Government of Angola in Exile and The Popular Liberation Movement of Angola (MPLA)

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1303>

*Downloaded from African Union Common Repository*